



Médiation familiale

- *Nous nous séparons et nous voulons nous mettre d'accord sur la résidence de nos enfants et leur prise en charge financière.*
- *Depuis la séparation de notre fils, nous avons perdu contact avec nos petits-enfants. Comment faire ?*
- *Mon père est décédé. Mes frères ne veulent pas vendre sa maison. Comment renouer le dialogue ?*

Vous vivez une tension familiale liée à un conflit, une séparation, une rupture de liens, la perte d'autonomie d'un proche...

L'Udaf du Val d'Oise vous propose un espace de **médiation familiale**, lieu d'échange, d'écoute et de réflexion qui permet de prendre en compte de manière concrète les besoins de chacun : parents, enfants, grands-parents, tiers, héritiers, ...

Qu'est-ce que la médiation familiale ?

La médiation familiale propose aux membres de la famille qui vivent une situation de rupture ou de tensions de se rencontrer en présence d'un tiers qualifié, neutre et impartial pour rétablir un dialogue et rechercher des solutions concrètes.

Comment se déroule une médiation ?

Le médiateur familial, professionnel spécialisé et diplômé d'état, vous accompagne en toute confidentialité.

Il vous propose **un entretien individuel d'information** gratuit pour évaluer si cette démarche vous convient.

Avec l'accord de chacun, pourront se mettre en place **des entretiens de médiation** pour réfléchir ensemble à des solutions acceptables pour chaque personne.

Le **coût** de ces entretiens est calculé en fonction des ressources de chacun, selon le barème national fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (à partir de 2 euros).

A l'issue de la médiation, les solutions adoptées peuvent faire l'objet d'un accord homologable par le juge aux affaires familiales.

L'Udaf propose d'autres services qui peuvent vous intéresser

- Médiation aidants & aidés
- Point Accueil Ecoute Jeunes
- Consultation Conjugale et Familiale
- Consultation psychologiques

Mais également

- Point Conseil Budget
- Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux
- Point Info Famille
- Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs



Demande de renseignement ou prise de rendez-vous :

Tél. : 01 30 75 70 36

Mail : amp-udaf95@udaf95.fr
www.udaf95.fr



Permanences

- | | |
|---------------------|-------------------|
| • Argenteuil | • Fosses |
| • Arnouville | • Gonesse |
| • Beaumont Sur Oise | • Goussainville |
| • Bessancourt | • Louvres |
| • Cergy | • Magny-en-Vexin |
| • Domont | • Pontoise |
| • Eaubonne | • Sarcelles |
| | • Villiers le Bel |